



Procès-Verbal
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10/04/2026 à 19H00

L'an deux mil vingt-six,
le : dix avril
le Conseil Municipal de la Commune de ST VINCENT DE
CONNEZAC
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude ARNAUD,
Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 06 avril 2026

PRESENTS : ARNAUD Jean-Claude, CHARENTON Thierry, MAGNE Guylaine, PINHEIRO Valérie,
VALLADE Sandrine, TALLEUX Olivier, CLEDAT Caroline, MARTINA Mélanie, LAVILLE Stéphane,
RICHARD William, DEPOORTERE Enzo.

ABSENTS excusés DURAND Pascal, VERGNES David, DURAND Johanna, LAFAURIE Jocelyne

ABSENTS :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à
l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme PINHEIRO Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été élue secrétaire.

➤ **ORDRE DU JOUR :**

- | | |
|--|--|
| 1. Approbation du procès-verbal du 02 avril, | 5. Vote des 3 Budgets primitifs (du budget |
| 2. Vote de taxes directes locales (Etat 1259), | principal, Eau, Assainissement), |
| 3. Vote des 3 Comptes Financier Unique (du | 6. Divers |
| budget principal, Eau, Assainissement), | |
| 4. Affectation de Résultats des 3 budgets, | |

➤ **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

Nombre de Conseillers : 15 en exercice , 11 présents, 13 votants.

Procurations : DURAND Pascal pour ARNAUD Jean-Claude,
DURAND Johanna pour MAGNE Guylaine

➤ **DELIBERATIONS :**

ORDRE DU JOUR N°1 : Approbation du procès-verbal du 02 avril 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Procès Verbal de la séance du 02 avril 2026.

Votes pour : 13 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°2 : Vote de taxes directes locales (ETAT 1259)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 COM pour l'année 2026.

Cet état concerne le prévisionnel des produits à recevoir par la commune avec le taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

Foncier bâti : **44, 71 %**

(18,73 % de la commune + 25,98 % du département)

Foncier non bâti : **58, 48 %**

Taxe d'habitation : **15, 39 %**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

L'assemblée, après avoir délibéré, valide la proposition de l'Etat 1259 COM.

Votes pour : 13 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°3 : Vote des 3 Comptes Financier Unique (du budget principal, Eau, Assainissement)

a) CFU budget principal présenté par : CHARENTON Thierry

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par ARNAUD Jean-Claude, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		201 948,91	80 849,18		80 849,18	201 948,91
Opérations de l'exercice	586 333,99	689 288,22	109 500,61	102 620,64	695 834,60	791 908,86
TOTAUX	586 333,99	891 237,13	190 349,79	102 620,64	776 683,78	993 857,77
Résultats de clôture		304 903,14	87 729,15			217 173,99
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	586 333,99	891 237,13	190 349,79	102 620,64	776 683,78	993 857,77
RESULTATS DEFINITIFS		304 903,14	87 729,15			217 173,99

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Votes pour : 11 Votes contre : 0 Abstentions : 1 DURAND Pascal (procuration ARNAUD JC)

b) CFU budget Eau présenté par : CHARENTON Thierry

Le conseil municipal délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par ARNAUD Jean-Claude, le Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		64 742,24		50 271,36		115 013,60
Opérations de l'exercice	14 911,19	27 341,19	4 052,00	3 438,00	18 963,19	30 779,19
TOTAUX	14 911,19	92 083,43	4 052,00	53 709,36	18 963,19	145 792,79
Résultats de clôture		77 172,24		49 657,36		126 829,60
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	14 911,19	92 083,43	4 052,00	53 709,36	18 963,19	145 792,79
RESULTATS DEFINITIFS		77 172,24		49 657,36		126 829,60

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Votes pour : 11 Votes contre : 0 Abstentions : 1 DURAND Pascal (procuration ARNAUD JC)

c) CFU budget Assainissement présenté par : CHARENTON Thierry

Le conseil municipal délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par ARNAUD Jean-Claude, le Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		12 119,86		34 325,64		46 445,50
Opérations de l'exercice	53 582,22	58 939,22	27 187,32	11 808,00	80 769,54	70 747,22
TOTAUX	53 582,22	71 059,08	27 187,32	46 133,64	80 769,54	117 192,72
Résultats de clôture		17 476,86		18 946,32		36 423,18
Restes à réaliser			26 526,23	13 600,00	26 526,23	13 600,00
TOTAUX CUMULES	53 582,22	71 059,08	53 713,55	59 733,64	107 295,77	130 792,72
RESULTATS DEFINITIFS		17 476,86		6 020,09		23 496,95

Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Votes pour : 11 Votes contre : 0 Abstentions : 1 DURAND Pascal (procuration ARNAUD JC)

ORDRE DU JOUR N°4 : Affectation de résultats

A) Budget principal

Le Conseil Municipal avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par ARNAUD Jean-Claude, le Maire,

statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	304 903,14
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (689 288.22 - 586 333.99)	102 954,23
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	201 948,91
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-87 729,15
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (102 620.64 - 109 500.61)	-6 879,97
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-80 849,18
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	

Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-87 729,15
---	-------------------

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	87 729,15
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	217 173,99

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

Votes pour : 13 Votes contre : 0 Abstentions : 0

B) Budget annexe EAU

Le conseil municipal après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par ARNAUD Jean-Claude, Le Maire,

statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	77 172,24
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (27 341.19 - 14 911.19)	12 430,00
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	64 742,24

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	49 657,36
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (3 438.00 - 4 052.00)	-614,00
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	50 271,36
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	49 657,36
---	------------------

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	77 172,24

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

Votes pour : 13 Votes contre : 0 Abstentions : 0

C) Budget annexe ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par ARNAUD Jean-Claude, le Maire,

statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	17 476,86
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (58 939.22 - 53 582.22)	5 357,00
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	12 119,86

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	18 946,32
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (11 808.00 - 27 187.32)	-15 379,32
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	34 325,64
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (13 600.00 - 26 526.23)	-12 926,23

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	6 020,09
---	-----------------

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	17 476,86

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

Votes pour : 13 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°5 : Vote des Budgets Primitifs 2026

Présentation des budgets primitifs 2026 faite par : CHARENTON Thierry

Le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire et adopte les budgets primitifs 2026 à l'unanimité, soit :

- Budget principal de la communal (M 57)
- Budget Eau (M 49)
- Budget Assainissement (M49)

Votes pour : 13 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°6 : Divers

**Prochain Conseil Municipal le 08 Mai 2026 à 9 heures + Cérémonie du 8 Mai à 11h
suivi d'un vin d'honneur**

La séance est levée à : 20 heures 35 Minutes

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Le Secrétaire de séance PINHEIRO Valérie	Le Maire ARNAUD Jean-Claude